EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 17 mai 2010

Président

: M. REBSAMEN

Secrétaire

: M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE -

Mme VANDRIESSE - M.OUAZANA

Membres excusés

: Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MARCHAND (pouvoir M. GRANDGUILLAUME)

Membres absents

: M. IZIMER - M. ALLAERT - Mme CHEVALIER

OBJET DE LA DELIBERATION

Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon - Tarification - Année scolaire 2010-2011

Madame Roy, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

L'objet du rapport est de soumettre à l'appréciation du Conseil Municipal les tarifs à appliquer aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon pour l'année scolaire 2010-2011.

Ces tarifs concernent:

- l'inscription au Conservatoire à titre personnel comportant :
- . un droit d'inscription payable par tous les élèves quels que soient leur domicile et la classe fréquentée,
- . un droit de scolarité, payable seulement par les élèves des classes traditionnelles, modulable en fonction du quotient familial,
- le cas particulier des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne,
- la location des instruments.

Il est proposé de procéder à une majoration d'environ 2%, dans les conditions suivantes :

- inscription au Conservatoire à titre personnel :
- •droits d'inscription : 44 € au lieu de 43,20 € ;
- •droits de scolarité modulables en fonction du quotient familial du foyer de l'élève et de sa domiciliation, selon le tableau ci-dessous :

Tarif	Quotient	Elèves dijonnais		Elèves non dijonnais	
		2009/2010	2010/2011	2009/2010	2010/2011
1	<250	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
2	251 à 500	21,60 €	22,00 €	86,50 €	88,20 €
3	501 à 750	32,40 €	33,00 €	108,10 €	110,30 €
4	751 à 1000	38,30 €	39,10 €	120,00€	122,40 €
5	1001 à 1250	48,60 €	49,60 €	140,60 €	143,40 €
6	1251 à 1500	81,10 €	82,70 €	162,30 €	165,50 €
7	>1500	97,30 €	99,20 €	173,10 €	176,60 €

- cas particuliers des étudiants en musicologie de l'Université de Bourgogne : 83,20 € au lieu de 81,60 €;
- location d'instruments :
- •élèves dijonnais : 55 € au lieu de 54 € pour l'année scolaire ;
- •élèves non dijonnais : 110 € au lieu de 108 € pour l'année scolaire.

Il est également proposé de prendre des dispositions particulières pour répondre aux situations d'annulation d'inscription en cours d'année :

- •démission jusqu'au 31 octobre 2010 ou élèves n'ayant pas réussi les examens d'admission : exonération des droits d'inscription et de scolarité ;
- -démission jusqu'au 31 décembre 2010 : paiement des droits d'inscription (44 €) et d'un tiers environ des droits de scolarité selon le tableau ci-dessous.

Tarif	Quotient	Elèves dijonnais 2010/2011		Elèves non dijonnais 2010/2011	
		Année scolaire	Arrêt au 31/12/10	Année scolaire	Arrêt au 31/12/10
1	<250	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
2	251 à 500	22,00 €	7,30 €	88,20 €	29,40 €
3	501 à 750	33,00 €	11,00 €	110,30 €	36,80 €
4	751 à 1000	39,10 €	13,00 €	122,40 €	40,80 €
5	1001 à 1250	49,60 €	16,50 €	143,40 €	47,80 €
6	1251 à 1500	82,70 €	27,60 €	165,50 €	55,20 €
7	>1500	99,20 €	33,10 €	176,60 €	58,90 €

• démission après le 31 décembre 2010 : droits d'inscription et de scolarité dûs en totalité.

Les modalités de mise en œuvre de ces tarifs resteraient conformes aux délibérations précédentes, notamment celle du 10 mai 2004.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 décider les tarifs à appliquer aux élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional de Dijon, à compter de l'année scolaire 2010-2011, dans les conditions proposées ;
- 2 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

PUBLIÉLE 21/05 /2010

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR Déposé le :

2 1 MAI 2010

